

Accueil : 04.94.45.82.43 | guichet-unique-lemuy@orange.fr

Responsable du service C.LLATA : 04.94.45.41.66 | jeunesse@ville-lemuy.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION 2018

PIÈCES ADMINISTRATIVES À FOURNIR

Si votre dossier date de moins de 3 mois, il ne sera pas nécessaire de fournir à nouveau les pièces administratives, voir avec le secrétariat du service au moment du retrait.

- Numéro d'allocataire CAF** ou une photocopie récente des droits et prestations de la CAF ou de la MSA.
OU
- Notification d'imposition 2017** (sur les revenus 2016) pour les 2 conjoints du foyer (mariés ou non).
- Attestation d'assurance responsabilité civile** au nom de l'enfant pour l'année 2017-2018.
- Photocopie du carnet de vaccinations** (2 pages) de l'enfant ou **attestation signée par un médecin**.
- Attestations de travail** de l'employeur pour les 2 conjoints précisant les jours et les horaires de travail (datées de moins de 3 mois).
- Si votre enfant est concerné par un **PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)**, vous devez nous transmettre **un exemplaire spécifique aux accueils de loisirs, une ordonnance et une trousse au nom de votre enfant contenant les médicaments** qui resteront à la Maison de la Jeunesse.
- Attestation de natation** (pour les enfants à partir de 8 ans) : **OBLIGATOIRE** si vous souhaitez que votre enfant participe aux activités aquatiques durant les accueils de loisirs (vous rapprocher d'une piscine municipale).
- En cas de séparation ou de divorce : une **copie de l'extrait de jugement** concernant le droit de garde doit être jointe au dossier dans une enveloppe cachetée.

Informations sur le Fonctionnement du Service Enfance Jeunesse

Horaires d'ouverture du service au public :

- ⇒ **Lundi et Jeudi** : 9h - 12h / 13h30 - 17h30
- ⇒ **Mercredi** : 9h30 - 11h30
- ⇒ **Mardi et Vendredi** : 16h00 - 18h30

Horaires d'arrivée et de départ des enfants selon les différents accueils

Accueils Périscolaires et extrascolaires du mercredi

	Accueil du matin	Accueil du soir à la		Accueil du Mercredi à	
	Au sein des écoles	Maison de la Jeunesse		la Maison de la Jeunesse	
	Horaires de fonctionnement	Heure d'arrivée	Heure de départ	Heure d'arrivée	Heure de départ
3-5 ans (Maternelle)	7h30 - 8h30	16h30	Entre 17h00 Et 18h30	7h30 à 9h	Entre 17h Et 18h30
6-11 ans (Elémentaire)	7h30 - 8h30	16h30	Entre 17h00 et 18h30	7h30 à 9h	Entre 17h Et 18h30

Pour le mercredi, les enfants peuvent être accueillis à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas. (matin + repas et après-midi sans repas.)